

COLLECTE SÉLECTIVE

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS VOTRE BAC DE RÉCUPÉRATION

PAPIER ET CARTON



REFUSÉ
ACCEPTÉ



Journaux - Circulaires - Papiers à lettres - Enveloppes - Revues et catalogues - Livres - Papiers et cartons d'emballage (non cirés) - Boîtes de céréales - Annuaires téléphoniques - Boîtes à oeufs cartonnées - Rouleaux vides de papier de toilette et d'essuie-tout, cartons de lait, contenants de jus de type Tetrapak

Cartons souillés par les aliments ou la matière grasse - Essuie-tout, papiers mouchoirs - Papiers cirés ou plastifiés - Couches - Cartons bruns cirés - Papiers d'emballage métalliques et rubans - Papiers carbone et papiers buvards

Note: Le papier et le carton ne doivent pas être souillés. Défaire les boîtes de carton pour économiser de l'espace.

PLASTIQUE

REFUSÉ
ACCEPTÉ



Tous les numéros de plastique sont recyclables, de 1 à 7 - Contenants alimentaires (margarine, crème glacée, etc.) - Contenants en styromousse - Contenants de produits pour l'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.) - Contenants de yogourt - Contenants pour les soins de santé (shampooing, crème à mains, etc.) - OBLIGATOIRE : Sacs de plastique placés dans un seul sac (incluant les pellicules de plastique et les cellophanes)

Assiettes - Ustensiles - Jouets fabriqués de plusieurs matériaux - Toile de piscine - Tous les articles n'ayant pas de numéro.

Note: Les contenants en plastique consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: bouteilles de boissons gazeuses). Avant de placer dans le bac : rincer les contenants, retirer les couvercles et les bouchons. La MRC de Montmagny prône la réduction à la source pour les contenants en styromousse.



MÉTAL



REFUSÉ
ACCEPTÉ



Boîtes de conserve - Cannelles métalliques et en aluminium - Assiettes d'aluminium - Fer (moins de 25 livres)

Contenants de peinture et de solvant - Contenants sous pression - Appareils électroménagers - Matériaux souillés par les aliments

Note: Les contenants en métal consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: cannettes d'aluminium). Rincer avant de mettre dans le bac pour éviter la contamination et les odeurs. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes.

VERRE

REFUSÉ
ACCEPTÉ



Verre transparent et coloré - Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées - Contenants de verre tout usage pour les aliments

Porcelaine - Verre plat (vitres de fenêtres) - Vaisselle - Pyrex - Ampoules électriques - Néons - Miroirs - Céramique

Note: Les contenants en verre consignés doivent être rapportés chez un détaillant (ex.: bouteilles de bière). Rincer avant de mettre dans le bac afin d'éviter la contamination et les odeurs. Retirer les couvercles et les bouchons.



AUTRES MATIÈRES

Plusieurs points de dépôt sont également à votre disposition pour le recyclage des matières suivantes:

- Résidus domestiques dangereux : peinture, huile, antigel, lampes fluocompactes et tubes fluorescents, piles, cartouches d'encre, etc.
- Matériel électronique : ordinateurs, cellulaires, etc.
- Encombrants : meubles, vieux matelas, électroménagers, etc.

La MRC de Montmagny offre un service-conseil en compostage et vend des composteurs domestiques à tarif réduit.

Contactez-nous !
Téléphone: 418 248-5985, poste 331
www.montmagny.com

